

Séminaire de maîtrise en informatique III

Coordonateur du cours

ELBIAZE, Halima	elbiaze.halima@uqam.ca	(514) 987-3000 #8485	PK-4515
-----------------	------------------------	----------------------	---------

Groupes

10	ELBIAZE, Halima	elbiaze.halima@uqam.ca	(514) 987-3000 #8485	PK-4515
----	-----------------	------------------------	----------------------	---------

Lundi, de 13h00 à 16h00 Salle PK-R220 (cours)
Mercredi, de 13h00 à 16h00 Salle PK-R220 (cours)

Description du cours

Ce séminaire a pour but de favoriser l'accès à divers domaines spécialisés ou nouveaux en informatique ainsi que d'initier à la recherche.

Objectifs du cours

- Donner une vue d'ensemble sur les concepts de réseautage, transmission sans fil, protocoles de TCP/IP, adressage, etc.;
- Introduire les outils de base de mesures de performances de réseaux;
- Définir et comprendre des notions avancées en réseaux sans fil;
- Avoir une habilité à configurer, évaluer et implémenter des connexions sans fil;
- Acquérir une expérience multidisciplinaire (informatique et génie électrique) de développement et de réalisation de projets;
- Introduire les défis de la mobilité et de réseautage dans les réseaux sans fil.

Contenu du cours

Module 1 : notions fondamentales en réseaux

- Protocoles de TCP/IP
- Réseautage
- Réseaux cellulaires

Module 2 : systèmes de communication sans fil

- Réseaux locaux sans fil
- Bluetooth
- Accès multiple

Module 3 : systèmes mobiles

- Les réseaux ad hoc mobile MANET
- Les protocoles de routage sans fil
- IP mobile
- Applications mobiles et middleware

Modalités d'évaluation

Description sommaire	Pondération
Laboratoires en classe	20 %
Travaux et devoirs	30 %
Projets (1 ou 2)	20 %
Examen	30 %

L'apprentissage sera assuré par des cours magistraux avec de séances de travaux pratiques en classe ou à la maison, ainsi que des projets à réaliser.

Note de passage : un minimum de 50 % de la note totale est exigé.

Travaux : ils peuvent se faire en groupe de deux au maximum.

Aucun retard dans la remise des TP et des laboratoires ne sera toléré (sauf en cas de justification valide).

L'examen couvrira l'ensemble de la matière vue au cours à la fin du trimestre.

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;

- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Médiagraphie

VR STALLINGS, William -- Wireless Communications and Networks -- **Prentice Hall 2005, Pearson Education, France 2005.**
Il existe une version en français «Réseaux et communication sans fil».

VR RAPPAPORT, Theodore -- Wireless communications: principals and practice -- **2nd édition, Prentice Hall 2002.**

VR MURTHY, C. Siva Ram & MANOJ, B. S. -- Ad hoc wireless networks: architectures and protocols -- **Prentice Hall, 2004.**

VR HAYKIN, S. & MOHER, M. -- Modern wireless communications -- **pearson 2005.**

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé